

La victoire du bon droit

Les ennemis de Radio Courtoisie vont encore faire triste mine : l'assemblée générale du CDARS convoquée par l'administrateur provisoire désigné le 3 mai dernier par le Tribunal de Grande Instance à la demande d'Henry de Lesquen a reconduit pour cinq ans le conseil d'administration institué voilà deux ans par Jean Ferré. Lequel conseil a aussitôt confirmé à l'unanimité Henry de Lesquen dans son poste de président de Radio Courtoisie.

Désormais, le conseil est ainsi constitué : Henry de Lesquen, président, Maître Patrick Simon, vice-président ; Didier Roy, président délégué, Philippe Varlet, secrétaire général ; Jacques Besançon, trésorier ; Dominique Paoli.

Quant au quatuor qui, après avoir tenté de s'emparer de Radio Courtoisie par un coup de force, avait entrepris, sous couvert d'une association, de détruire Radio Courtoisie faute de pouvoir s'emparer de sa direction, il a été purement et simplement écarté, comme il avait été débouté de son action judiciaire initiale.

Voilà qui va compliquer ses relations avec la Radio-Cancer, qui comptait sur cette bande des quatre pour récupérer la fréquence de la Radio libre du Pays réel et de la Francophonie.

Et pourtant, tout au long de ce combat, les ennemis de Radio Courtoisie n'ont pas économisé les vilénies, recourant avec entêtement aux mêmes méthodes de désinformation dont le seul effet mesurable est d'avoir aggravé les difficultés financières de cette radio associative.

Vivant, on le sait, sans publicité ni subvention, des seules cotisations versées par les adhérents du CDARS, qui soutiennent et financent les émissions dont tous les directeurs sont bénévoles, elle va devoir acquitter sans nul profit pour personne, les honoraires d'administrateur provisoire et d'avocat imposés par le caprice d'une poignée d'ambitieux.

Toutefois, l'équilibre comptable a pu être rétabli au prix de sacrifices personnels et grâce à la mobilisation d'auditeurs de plus en plus nombreux.

Reste que les agresseurs ont usé de méthodes qui méritent d'être exposées, allant même jusqu'à s'acoquiner avec une radio de rappeurs vivant de la pub et soutenue par *l'Huma* et *Libé* qui relaient ses messages de délation contre Radio Courtoisie.

● **Exemple** : un communiqué publié par la bande des quatre au lendemain de la réunion du 13 juillet « *prend acte de la disparition du caractère associatif et culturel de l'ex-Radio Courtoisie.* » C'est grotesque. Radio Courtoisie, totalement inchangée dans sa ligne éditoriale et qui a simplement écarté des malfaisants pour les remplacer, comme c'est le cas dans toute association ou société, par des gens compétents et bien intentionnés, reste évidemment ce qu'elle a toujours été : une radio associative culturelle sans publicité ni subventions.

● **Autre exemple** : l'un des principaux dirigeants de cette opération de destruction s'est targué d'être "l'exécuteur testamentaire de Jean Ferré". Ce rôle, quand bien même il serait confirmé par des documents incontestables, ne concernerait en rien la radio. Radio Courtoisie

est une association et ne pouvait donc pas entrer dans le patrimoine de Jean Ferré. Il en fut l'inventeur, l'âme et le co-fondateur, mais nullement le propriétaire.

Le rôle de l'exécuteur testamentaire se bornait donc à s'assurer de la bonne exécution des dernières volontés de Jean Ferré pour ce qui est de la dévolution de ses biens, qui se limitaient d'ailleurs à une bibliothèque vendue à l'encan moins d'un mois après son décès.

● **Troisième exemple**, les agresseurs ont soutenu et alimenté en mensonges et rumeurs un site Internet uniquement consacré à accabler d'injures diffamatoires et de menaces diverses les directeurs d'émission restés fidèles à Radio Courtoisie et à l'esprit de Jean Ferré. Le tout, bien sûr, sous le couvert d'un anonymat de lopettes.

● **Quatrième exemple** : depuis l'entrée en fonction de Lesquen, tous les départs ont été présentés comme relevant d'une épuration. La vérité est que Malliarakis a abandonné son émission de son propre chef pour rejoindre et animer la fronde et que Paucard a suspendu pour des raisons personnelles une collaboration que le nouveau président lui demandait pourtant de poursuivre.

Enfin, les agresseurs font circuler la prétendue reproduction de propos qu'un des membres de l'association qui s'était rapproché d'eux aurait tenus lors de l'assemblée générale du 13 juillet convoquée par l'administrateur provisoire. Cette personne, à en croire les phrases qu'on lui prête, aurait dressé un réquisitoire enflammé niant la valeur juridique et la crédibilité de la décision de l'administrateur provisoire et affirmant que le jugement du TGI avait reconnu l'irrégularité de l'association soutenant Radio Courtoisie.

Cette interprétation n'a ni queue ni tête. Plus grave : la personne en question n'a jamais prononcé un seul des mots qui, à l'évidence, lui avaient été dictés. Comprenant sans doute qu'on avait tenté de la manipuler, elle a négligé le pense-bête préparé et s'est bornée à faire savoir qu'elle avait quitté l'association depuis vingt ans et qu'elle ne pouvait que confirmer cette démission. Elle aurait d'ailleurs vivement protesté contre la manipulation dont elle a été victime.

On trouvera sans doute tout cela bien médiocre, mais il faut croire que toute société humaine a besoin, de temps en temps, d'une bonne purge pour évacuer les toxines.

Pour Radio Courtoisie, c'est fait !

Il faut en remercier ses administrateurs, qui ont tenu bon dans les turbulences, ses auditeurs qui n'ont pas flanché, ses cotisants qui ont redoublé de générosité et ceux qui l'ont soutenue sans faille.

Entre autres, deux sites internet : <http://radio-courtoisie.over-blog.com/> qui apporte sans délai toutes les informations sur les émissions, les invités, leurs œuvres, les réunions annoncées, les adresses, etc.

Et <http://radiocourtoisie.leforum.eu> qui offre un espace de discussion autour de la radio, de ses intervenants, des émissions. ■

